



les assos font la une

Nous voilà à l'entrée de l'automne avec le n°4 de Marssac Info qui se veut toujours aussi près de l'information sur la vie de notre commune.

Pas d'arrivée de l'automne sans évoquer la traditionnelle rentrée des classes qui tourne définitivement la page de l'été. Des plus petits, nés en 2006, aux plus grands du CM2, ils ont été 320 cette année à faire leur rentrée à l'école. Notre groupe scolaire comprenant 14 classes, 5 en maternelle et 9 en primaire, les effectifs par classe sont donc très raisonnables et permettent d'offrir à nos élèves et à l'équipe d'enseignants et d'ATSEM de très bonnes conditions d'accueil et de travail. Nous leur souhaitons à toutes et à tous une très bonne année scolaire.

Ce début d'automne est aussi, pour beaucoup, le moment de penser aux activités périscolaires des petits et des grands. Reprendre une activité sportive, culturelle, aller à la rencontre des autres, se détendre... Samedi dernier, le 27 septembre, s'est tenue notre journée des associations et des bénévoles. Vous avez été nombreux à venir découvrir la

richesse de ce que nos associations proposent. Ce fut un beau moment de rencontres et d'échanges. Je tiens à nouveau à remercier l'ensemble des associations et de leurs bénévoles qui ont pris de leur temps pour être là, disponibles... je remercie également les personnels de la commune pour leur aide efficace à la préparation. Je souhaite également remercier les membres de la commission jeunesse appuyés par la communication sans qui cet événement n'aurait pu avoir lieu.

Cette période festive ne doit pas nous faire oublier les chantiers du quotidien et ceux de demain. Notre objectif pour cette fin d'année est de mettre en place, comme nous vous l'avions annoncé, les commissions extra-municipales qui permettront à ceux qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie de la commune.

Nous aurons bientôt l'occasion de vous les présenter.

Je vous souhaite un agréable mois d'octobre.

Anne-Marie Rosé

Travaux d'été

ça continue
pages 2 à 3

Repas de quartier... souvenirs de grillades et de convivialité

PAGE 12



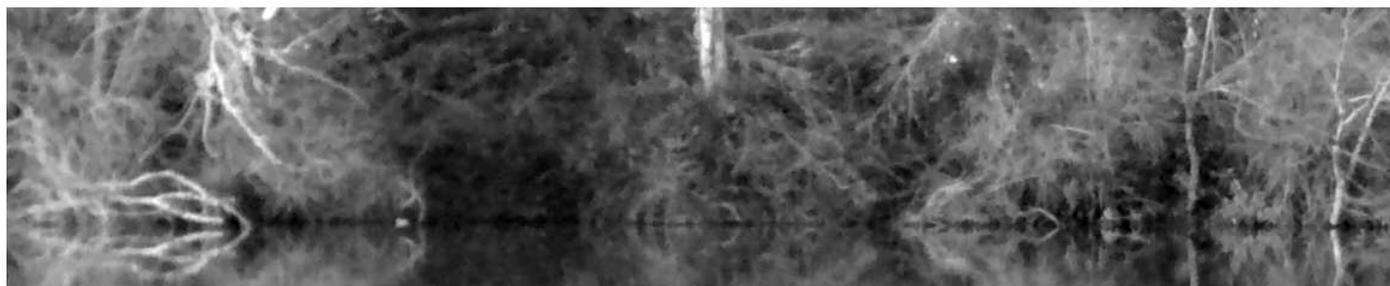
Pages 4 à 8

Envie de chanter ?

Page 6

ZOOM SUR L'ADMR

Page 13

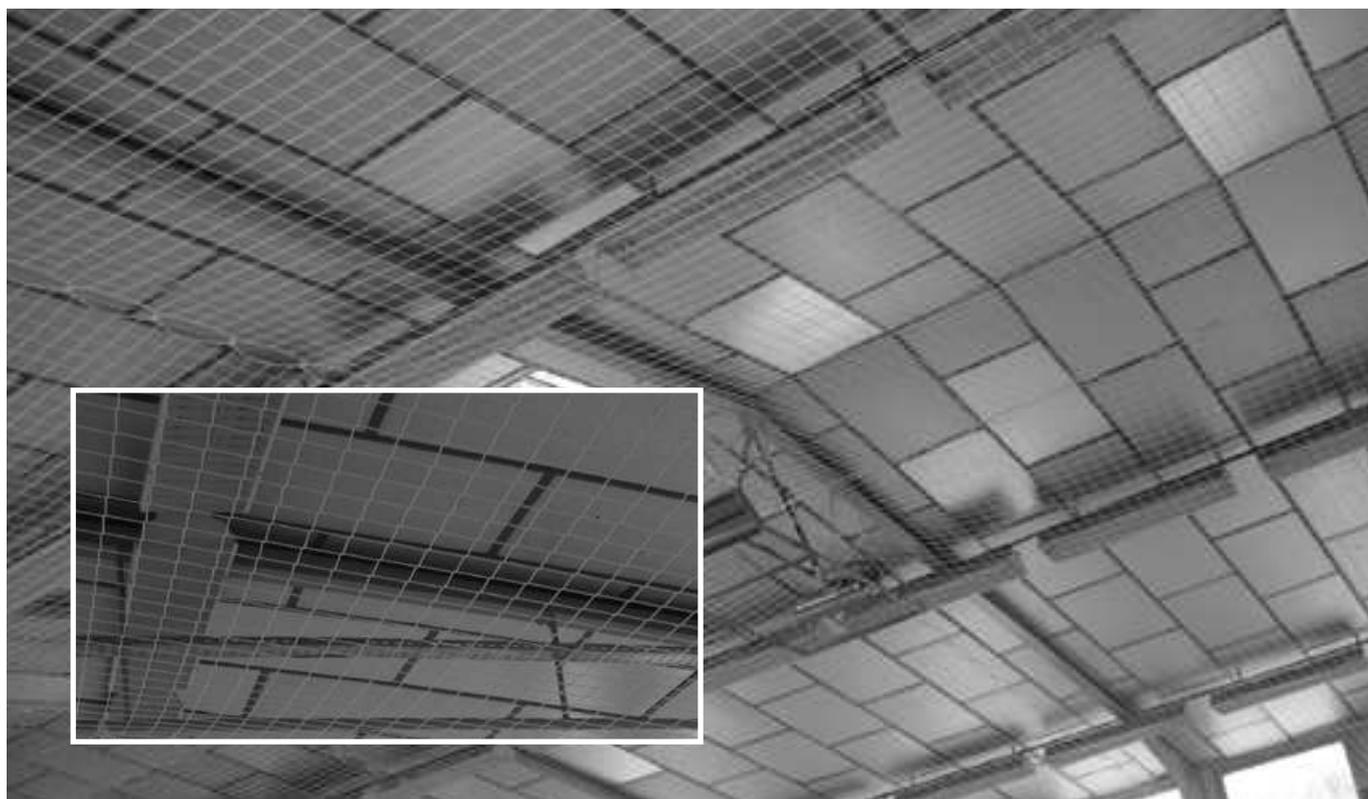


que d'eau, que d'eau...

AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DU GAILLACOIS, RETOUR SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DE NOTRE COMMUNE. PAGE 10

La mise en sécurité de notre salle des fêtes terminée

Avec la pose d'un filet de sécurité s'achève la mise en sécurité de notre salle. Plus de 90m² de plaques d'isolant ont également été changés. Même si ce filet abaisse encore un peu la hauteur disponible pour les volleyeurs, il est indispensable pour protéger durablement les structures du plafond. Nous avons maintenant une salle qui, sans être parfaite, peut continuer à accueillir en toute sécurité ses nombreux utilisateurs. Respectons-la et faisons la respecter pour le bien de tous.



sommaire

le mot du maire	p 1
travaux d'été ça continue	p 2 et 3
du côté des associations	p 4 à 7
soirée cabaret, St Quil 2008	p 8
la rentrée des classes	p 9
relais de quartier	p 9
la vie de notre commune	p 10
numéros utiles	p 11
la parole à bien vivre	p 11
repas de quartier	p 12
zoom sur l'Admr	p 13
en bref	p 13
rencontre AMAP	p 14
marssac fête ses associations	p 14 à 19
compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet	p 20 à 23
dernière minute	p 24

Plus propre notre commune



Ci-dessus, Joel et Guy en plein ramassage automnal et ci-contre, Patrick préparant le lavoir de la rue du nord à recevoir les mordus de baby-ski lors de la journée des associations.



Un nouveau revêtement pour la rue du Meyre



Fin du stationnement sauvage rue St Martin



A la demande des riverains et en concertation avec la Municipalité, une étude visant à mieux protéger les abords du Tarn et à faire respecter la nature et le calme du lieu a été menée. Une première étape a été franchie avec la pose de blocs de pierre afin d'empêcher le stationnement sauvage et la concentration de personnes ayant une vie nocturne bruyante, voire même tapageuse. Des panneaux de signalisation suivront bientôt.



C'était le samedi 20 septembre à Toulouse. Le Toulouse Football Club battait le club de Sochaux, 2 à 0. Nos jeunes supporters y étaient et ont soutenu leur club préféré avec un bel enthousiasme...

La rentrée du CLAE

Avec la rentrée, l'équipe d'animateurs professionnels de la Clé des Champs et le personnel municipal mis à disposition sont de retour pour accueillir vos enfants au CLAE sur les temps péri-scolaires.

La Clé des Champs. Il est ouvert aux enfants à partir de la 6^e et fonctionne à Lagrave tous les mercredis de 17h15 à 18h15.

Vous pouvez vous inscrire en appelant au bureau de la Clé des Champs au 05.63.81.51.02

Pour les enfants scolarisés à Marssac, Bastien nous fait profiter de ses talents le lundi soir au CLAE.

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

L'Ecole à pied

A Marssac le point de rendez vous est face à la gare, à 8h20. Un animateur de La Clé des Champs accompagne les enfants jusque dans la cour de l'école.

Club Percussions

Ce club est mis en place par Bastien, animateur de

SÉCURITÉ ECOLOGIE RESPIRER AUTONOMIE

Un ou plusieurs parkings sont à votre disposition proches de l'école afin d'éviter les bouchons et la pollution au nez de vos enfants mais aussi pour gagner en sécurité et faire devenir vos enfants plus autonomes.

Sur le parking, trois solutions pour vos enfants :

- il y va tout seul,
- il y va avec vous ou ses amis,
- il y va avec l'animateur.

SÉCURITÉ ECOLOGIE RESPIRER AUTONOMIE

Avec l'école à pied je deviens éco citoyen et plus autonome



Un concept de l'association la clé des champs à l'occasion du chantier loisir jeunes 2008 (13/14 ans)



La Chaîne de l'Espoir

Donner à des enfants défavorisés dans le monde le droit à l'éducation et à la santé, c'est l'objectif que s'est fixé la Chaîne de l'Espoir, association présidée par le professeur Deloche cardiologue à Paris. Pour 23 euros par mois dont 75 % sont déductibles des impôts, un enfant sélectionné selon un critère de nécessité sera scolarisé (fournitures et uniformes), nourri, aura un suivi médical et dentaire. Un dossier de votre filleul vous sera adressé avec sa photographie, son identité, son environnement familial etc... durant l'année vous recevrez du courrier de l'enfant, ainsi que ses relevés de note et son rapport médical. La Chaîne de l'Espoir Paris a aussi, grâce à un fonds d'entraide, acheté et équipé en Thaïlande un bus dentaire

pour effectuer des tournées dans les écoles, construit une maison d'accueil pour des enfants orphelins ou abandonnés, acheté des

afin de récolter des fonds. (challenge de golf à Florentin, vide grenier, exposition ...) afin de parrainer 15 enfants. Vous



dictionnaires. Au Togo elle a distribué 200 moustiquaires imprégnées. Depuis 20 ans l'antenne du Tarn dont le siège est à Marssac, organise des manifestations

pouvez aussi parrainer, faire des dons et soutenir notre action.

et si vous changiez l'avenir d'un enfant ?

Pour plus de renseignement : **Mme ALQUIER BRESSOLLES**
20 rue du Meyre
81150 MARSSAC
05 63 55 48 83



Cheyan'Country

COURS DE COUNTRY A MARSSAC SUR TARN

REPRISE DES COURS :
(Salle des fêtes de Marssac)

MARDI 23 SEPTEMBRE :
19H30 POUR LES DEBUTANTS
20h30 POUR LES AVANCES

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
05 63 53 01 06 (présidente)
05 63 55 46 28 (trésorière)

nouveau...

vous avez envie de chanter ?



Pourquoi pas vous : tout le monde peut chanter, on ne connaît pas véritablement sa voix tant qu'on ne l'a pas travaillée.

GROUPE VOCAL D'ADULTES :

Formons à Marssac un ensemble vocal (= chorale) de femmes et d'hommes qui ont envie de chanter un répertoire «variétés» à la portée de chacun, dans une ambiance conviviale :

Le jeudi soir à la salle des fêtes de Marssac de 20h à 22h ou le lundi soir de 20h à 22h à Senouillac (*).

Venez explorer votre voix et faites-vous plaisir... ou participez à des ateliers d'initiation à la technique vocale, à l'expression scénique. Pour adultes et adolescents

Une demi-heure d'échauffement, de technique vocale pour apprendre à placer sa voix, puis nous chantons ensemble. Essayez : la première séance est offerte.

ATELIERS DE TECHNIQUE VOCALE ET D'EXPRESSION SCENIQUE :

Pour ceux qui ont envie de découvrir davantage leur voix, de se perfectionner, ces ateliers sont proposés à Senouillac (*):

Lundi après-midi de 14h30 à 15h30 – mercredi après-midi de 14h à 15h – jeudi de 18h30 à 19h30. Le 1er atelier est offert.

LES TARIFS

Adhésion à l'Association pour l'année 2008/2009 : 20 euros

Ensemble vocal : 20 euros pour l'année

Technique vocale et d'expression scénique : 24 euros les 4 ateliers.

! RAPPEL !

Si vous souhaitez faire paraître une information, un article, un commentaire, vos éléments (textes et photos) doivent être déposés en Mairie pour le 20 de chaque mois, dernier délai. Les éléments reçus après cette date paraîtront le mois suivant. Alors n'oubliez pas, le 20 maxi !

pascal.crepin@wanadoo.fr

En fin du 3ème trimestre, nous ferons une fête dans le jardin, ou ailleurs, pour se réunir dans la joie et la bonne humeur, et... chanter à gorges déployées ! Si ce beau programme vous intéresse, contactez-moi par mail ou par téléphone.

(*): Contact : Nadine

Association MELODIE'NSOL (n° W811002435)

06 19 96 94 47

05 63 41 12 97

melodie-nsol@orange.fr



Malgré le report du mois de juin et le déplacement du spectacle de la cour de l'école élémentaire à la salle municipale pour cause de pluie, quelques dizaines de spectateurs ont bravé les éléments (qui a dit que les marssacois n'étaient pas courageux ?) pour assister au spectacle de la troupe " Yvan Morane ".

Créé à partir d'un roman qu'a écrit Georges Brassens dans les

années 50, ce moment de théâtre et de verve littéraire nous conte l'univers du poète. Servis par deux très bons acteurs, les mots tournèrent et virevoltèrent tellement rapidement qu'il était parfois difficile de suivre et de comprendre toutes les inventions croustillantes de l'ami Georges...

On pouvait, au détour d'une phrase, au coin d'une invention, reconnaître les chansons, les personnages et les univers qui allaient faire de Georges Brassens quelques années plus

tard un des plus grands chansonniers de la langue française.

Un très beau moment de théâtre, suivi d'une collation où tous, acteurs, spectateurs ont pu échanger et se rencontrer.

Un merci particulier à Joël et à Guy pour leur aide au moment du changement de lieu et pour être restés si tard pour le démontage de la technique.



Journée Marssac Aventure 14 septembre 2008

Une 4^{ème} édition très réussie

Marssac Aventure a organisé le 14 septembre pour sa 4^{ème} édition 2 randonnées VTT de 30 Km et 50 Km aux alentours de Marssac avec des ravitaillements dont le 1^{er} au Château Lacroux et le 2^{ème} à la Maison des Blés d'Or à Castelnau de Lévis, ravitaillements toujours aussi copieux et amicaux.

Nos randonneurs pédestres au nombre de 40 participants étaient, eux aussi, au rendez-vous en ce dimanche un peu frais pour la saison.

Pour clôturer cette édition 2008, tous nos randonneurs ont pu apprécier autour du pot de l'amitié et de nos grillades notre convivialité et nous leur disons à très bientôt.

Marssac Aventure souhaite remercier les commerçants de Marssac et leurs partenaires ainsi que la Mairie de Marssac et tous les bénévoles de l'association qui ont su rendre cette journée riche en couleurs.



St Quil 2008 / soirée cabaret



Après les photos du Marszac Info de septembre, voici quelques souvenirs d'une soirée cabaret réussie. Un spectacle de qualité, des spectateurs attentifs, une salle comble et des animateurs plein de verve... Merci à vous tous qui êtes venus et avez apprécié cette soirée, merci au comité des fêtes pour son implication et sa bonne humeur.

C'est la rentrée à Marssac



Avec 116 élèves en maternelle et 204 au primaire, les effectifs de notre école sont en très léger recul (-10 élèves) pour cette année. Les conditions d'accueil de nos petits élèves restent excellentes, les effectifs par classe ne dépassant pas 25 élèves.

Nous souhaitons aux enfants, à leurs parents, aux enseignants et aux ATSEM une excellente année scolaire.

Direction :		Mr Estival	
Groupe Classes Maternelles = 116 élèves			
Très petite section + Petite section	21 élèves	5 nés en 2006 16 nés en 2005	Enseignante : Mme Delerue ATSEM : Mme Rouquet
Petite section	24 élèves	nés en 2005	Enseignante : Mme Antao ATSEM : Mme Maroulle
Moyenne section	23 élèves	nés en 2004	Enseignante : Mme Monsarrat ATSEM : Mme Giron (mi-temps) Mme Battut (mi-temps)
Moyenne section + Grande section	24 élèves	13 nés en 2004 11 nés en 2003	Enseignante : Mme Etienne ATSEM : Mme Torre
Grande section	24 élèves	1 né en 2002 23 nés en 2003	Enseignante : Melle Brissebrat ATSEM : Mme Bousquet
Groupe Classes du Primaire = 204 élèves			
Cours Préparatoire	22 élèves		Melle Planty
CP/CE1	22 élèves	15 CP – 7 CE	Melle Chaynes
CE1	25 élèves		Melle Bayle
CE2	24 élèves		Mme Roblès remplacée actuellement par Mme Beurnier
CE2	24 élèves		Mr Cambouives
CM1	21 élèves		Melle Valax
CM1	22 élèves		Mme Cunnac
CM2	22 élèves		Melle Abeillé
CM2	22 élèves		Mme Dinh

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles



en bref, en bref...

Dans la Coupe de Midi-Pyrénées, victoire de l'équipe de foot Marssac 1 contre Cahuzac : 3 à 0.

Relais de quartier

LA PROCHAINE RÉUNION DES RELAIS DE QUARTIERS AURA LIEU LE
MERCREDI 8 OCTOBRE À 18H30 À LA MAIRIE.

CETTE RENCONTRE A POUR OBJECTIF DE DÉFINIR LE DÉCOUPAGE DES QUARTIERS, LES RELAIS ET LEURS SUPPLÉANTS AINSI QUE LES PROCÉDURES COMMUNES DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION.

Contacts

Bruno Ladoucette 06 08 48 36 66, Jean-Pierre Pujol 06 87 05 17 14

Tempête dans un verre d'eau

**Pour tous
ceux qui
veulent en
savoir plus**

**réunion
publique
d'information
sur l'eau,
le samedi 18
octobre de
10h00 à 12h00 à
la Mairie**



L'alimentation en eau potable de la commune de Marssac a été perturbée entre la fin août et la mi-septembre. Pour informer tous les habitants de façon précise et couper court aux rumeurs et aux fausses informations que certains ont propagées, je vous propose de prendre connaissances des faits suivants.

L'eau potable fait l'objet d'un double contrôle permanent : celui du Syndicat lui-même et celui de la DDASS. Ces contrôles sont réalisés de façon complémentaire pour plus d'efficacité. Un échantillon prélevé à Marssac en août s'est révélé non conforme. Les investigations réalisées par le SIAEP ont rapidement permis de définir la zone concernée : le secteur de la mairie, qui ne comprend à ce jour que deux branchements. Les mesures prises ont permis un retour à la normale dès le début septembre. Le goût de chlore plus fort qu'à l'habitude traduit la vigilance particulière que nous maintenons pendant encore quelques jours sur l'ensemble du réseau pour des raisons techniques (impossibilité d'injecter efficacement le chlore sur la zone concernée). La décision a été prise de distribuer de l'eau en bouteille aux gros consommateurs du secteur alimenté par la même conduite non parce que l'eau n'était pas potable mais pour prévenir le risque de coupures d'eau difficilement gérables pour une collectivité ou un restaurant alors qu'elles sont anodines pour les

ménages. Cette démarche n'a pas été assez clairement expliquée et a provoqué des réactions de défiance de la part de certains abonnés qui ont acheté de l'eau en bouteille, inutilement comme chacun l'aura compris.

Cet épisode a amené le Syndicat à améliorer certaines pratiques. Si un tel événement venait à se reproduire, ce qui serait étonnant car la qualité de l'eau en tout point du réseau est très bonne et les incidents rarissimes, l'information transmise aux élus municipaux et aux usagers sera plus détaillée et plus systématique.

En tout état de cause, les abonnés doivent être assurés que la priorité du Syndicat et des communes membres est la distribution d'une eau de qualité. En cas de non conformité, la décision d'interdire la consommation d'eau serait prise sans délai et les mesures d'information et de substitution mises en oeuvre rapidement. Service public, le SIAEPG n'a d'autre préoccupation que la qualité des différentes prestations qu'il assure au bénéfice de ses abonnés. L'eau du robinet est donc potable tout le temps. En cas d'incident sérieux, les abonnés concernés seront avertis directement et en temps réel des mesures à adopter : de la simple précaution pour les personnes fragiles à l'interdiction de tout usage en passant par l'obligation de faire bouillir l'eau à usage alimentaire.

Le site Internet du SIAEPG (opérationnel d'ici fin 2008), le standard du syndicat (05 63 417 408) peuvent renseigner les usagers avec précision et transparence.

Pour plus de renseignements, je vous donne rendez-vous à la réunion publique organisée le samedi 18 octobre prochain à la Mairie de Marssac de 10h00 à midi.

**François Vergnes, Président du SIAEP
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en
Eau Potable du Gaillacois**

en bref...



Donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez
Pascal Crépin
06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr
ou
Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr



numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Gendarmerie	17	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Samu	15	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Pompier	18	Protection et Assistance aux Personnes Agées	
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81		0800 020 528
		Sida Info Service	0800 840 800
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Alzheimer Info	0811 112 112	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Cancer Info Service	0810 810 821	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Tabac Info Service	0825 309 310
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Drogues info Service	0800 23 13 13	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Ecoute Alcool	0811 91 30 30	Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20		

LA PAROLE A "BIEN
VIVRE À MARSSAC"

Six mois vus par la minorité municipale

Six mois que la nouvelle équipe a pris en main les destinées de notre village. Six mois c'est court, mais cela permet de se faire une première idée sur les axes de travail et les méthodes de la municipalité.

Des actions de vie quotidienne

Nous sommes satisfaits de voir que parmi les premiers travaux réalisés, certains rejoignent nos projets de campagne : amélioration de la voirie, du stationnement... Mais nous aurions souhaité plus de concertation, par exemple, sur les problèmes de circulation dans le village, en particulier entre les deux écoles.

En septembre, nous regrettons que l'incident sur la qualité de l'eau dans le centre ville de Marssac n'ait fait l'objet d'aucune communication générale.

Notre groupe minoritaire au conseil (9 élus) surveille aussi les dossiers qui dessinent le

Marssac de demain.

La zone du Bourdelas par exemple, dont la structure va être modifiée à la fois à la demande de la municipalité et de la SEM 81 (qui gère son aménagement) nécessite, encore réflexion et la contribution de tous les membres du conseil municipal. Depuis une réunion d'information avec la SEM 81 en juillet, aucune réflexion commune n'a été lancée. Or, des décisions importantes doivent être prises rapidement concernant la nouvelle répartition de l'habitat et la position du conseil municipal sur le maintien (ou non) du projet de maison de retraite. Sans ces choix, les travaux d'aménagement resteront bloqués, ce qui risque fort d'aggraver la situation financière de cette urbanisation qui tend à devenir déficitaire.

Des commissions peu sollicitées

Il y a six mois la municipalité n'a pas souhaité nous intégrer

sur des postes à responsabilité dans la gestion communale. Nous nous sommes toutefois portés candidats aux différentes commissions pour tenter d'apporter notre collaboration mais, jusqu'à ce jour, nous avons été très peu sollicités.

Nous attendons de voir si les échéances importantes qui s'approchent vont nous permettre d'apporter notre (votre) point de vue : budget, Zone du Bourdelas, maison de retraite ...

Pour nous contacter marssac2008@laposte.net ou adressez vous à l'un des membres de notre groupe Bien Vivre à Marssac.

Jean Banquet, Véronique Bosc, Colette Durand, Cendrine Ladevie-Gatumel, Isabelle Nespoulous, Philippe Neuville, Christelle Suau, Isabelle Vilas, Jean François Vincent.



Repas de quartier FAIRE LA FÊTE ENSEMBLE

Allée Jules Vernes

Table bien garnie,
soleil et ami(e)s...
un repas de
quartier réussi.



Quartier Durestat, rue des trois piliers

Très belle journée
autour des grilla-
des. Jeunes et
moins jeunes
avaient répondu
présents.



zoom sur

L'ADMR

L'ASSOCIATION DU SERVICE À DOMICILE



L'ADMR est un réseau national, proche de chez vous, qui propose une large gamme de services : ménage, repassage, garde d'enfants, petit bricolage ou jardinage ou assistance complète de la vie quotidienne à la personne, préparation et prise des repas.

L'association ADMR située à Marssac se décline ainsi :

- 7 bénévoles

- 250 familles aidées réparties sur 4 communes (Marssac,

Terssac, Florentin, Rivières). Les 4 communes bénéficient des mêmes services et prestations

- 35 aides à domicile

L'ADMR a pour mission de :

1) **permettre à tous de mieux vivre à domicile avec l'aide de professionnels** : auxiliaire de vie, aide à domicile en coordination avec les professionnels de santé

2) **favoriser l'autonomie de chaque personne aidée** : réapprendre la lecture, sortir, faire des soins (maquillage, coiffure...), préparation des repas pour la journée

3) **renseigner tous ceux qui voudraient bénéficier d'une aide** totale ou partielle auprès des différents organismes (personnes momentanément ou définitivement handicapées, personnes âgées, toute personne ayant besoin d'aide à la suite de raisons médicales (opération, maladie, accouchement...)

4) **encourager la participation de tous pour développer les liens solidaires et l'animation locale** (loto, vente de calendrier, vide-greniers...)

5) **participer au développement local pour la création d'emploi** : 35 salariés pour l'association de Marssac.

Nous contacter

Siège social : ADMR - Rue de la Mairie - 81150 Marssac sur Tarn

Permanence ouverte au public les lundi et jeudi après-midi de 14h à 18h

Téléphone : 05 63 53 09 83 (mardi, jeudi et vendredi toute la journée)

plus propre notre commune

Ce qui a changé

La municipalité avait mis à disposition des habitants des points de collecte pour les cartons et les vêtements usagés, près des ateliers municipaux. Hélas, l'incivilité de quelques-uns transformait régulièrement l'endroit en véritable dépotoir : sommiers, matelas, chaises, ordinateurs...

Nous avons donc été contraints de fermer ce lieu de collecte. Ceux qui

le souhaitent peuvent continuer à donner vêtements usagés, chaussures et accessoires à l'association : "Les habits pour l'emploi" 20 rue Jules Roland à Albi (05 63 38 25 34). Les cartons devront, quant à eux, être déposés en déchetterie.

Ce qui ne change pas

A côté des ateliers municipaux, vous pouvez toujours déposer : bidons d'huile, piles usagées ainsi que le verre.



POUR NOUS SOUTENIR

Le Loto de l'ADMR se tiendra le 25 octobre 2008 à 20h30 à la salle des fêtes de Marssac. Venez nombreux !

! RAPPEL !

Si vous souhaitez faire paraître une information, un article, un commentaire, vos éléments (textes et photos) doivent être déposés en Mairie pour le 20 de chaque mois, dernier délai. Les éléments reçus après cette date paraîtront le mois suivant. Alors n'oubliez pas, le 20 maxi !



En l'honneur des associations et de leurs bénévoles...







merci à tous et à l'année prochaine...



Compte-rendu du Conseil Municipal

Nous avons le plaisir de vous communiquer l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet qui a été approuvé lors de notre dernier conseil, le 24 septembre 2008.

Nota : chaque compte-rendu du Conseil fait l'objet d'une approbation au Conseil Municipal suivant, ce qui explique le délai entre la tenue du Conseil lui-même et la date de sa diffusion.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 9 Juillet 2008 à 20 heures 30

L'an deux mille huit, le neuf juillet, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de Marssac sur Tarn, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents :

·Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
·Bruno DORÉ, Bruno LADOUCETTE, Lydie PICARONIE, Jean-Pierre PUJOL, Anne ROUMEGAS PORCHE Adjoint ;
·Jean BANQUET, Véronique BOSC, Dominique FERRIÈRE, Christiane GÉLIS, Thierry MALLÉ, Jean-Charles NEHR, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Thierry STÉFANON, Isabelle VILAS, Jean-François VINCENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

·Pascal CRÉPIN représenté par Bruno LADOUCETTE
·Cendrine GATUMEL représentée par Philippe NEUVILLE
·Colette DURAND représentée par Isabelle NESPOULOUS
·Christelle SUAU représentée par Jean-François VINCENT
·Jean-Marc WISNIEWSKI représenté par Jean-Pierre PUJOL

Secrétaire de Séance :

·Véronique BOSC

Madame le Maire ouvre la séance en sollicitant les observations au compte rendu du dernier conseil. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Est ensuite abordé l'ordre du jour.

Présentation de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Suite au renouvellement des conseils municipaux, la communauté d'agglomération de l'Albigeois

souhaite renforcer les échanges avec les communes. C'est dans ce contexte que, sur proposition de la C2A, le Conseil municipal a souhaité recevoir Madame Christine Desvoisins, vice-présidente déléguée aux relations extérieures, et Madame Corinne Dampierre Directrice générale des services pour une présentation de la Communauté d'Agglomération.

Madame Dampierre présente un diaporama (fichier communicable aux personnes intéressées) rappelant les grandes lignes du développement de la coopération intercommunale, les spécificités de l'agglomération albigeoise et le rôle des nouveaux élus pour définir ensemble l'avenir de la C2A.

Il apparaît que certaines commissions n'ont pas fonctionné de manière optimale lors du mandat précédent, Madame Desvoisins indique que c'est pour cette raison que le fonctionnement des instances communautaires a été revu. Une question est posée concernant le délai d'envoi des compte-rendus de commission. Il est rappelé que la procédure actuelle d'envoi des compte-rendus avec la convocation suivante est rendue nécessaire par la faiblesse des effectifs administratifs de l'agglomération.

Une rapide présentation des projets éligibles au Contrat d'Agglomération laisse entrevoir la nécessité de mettre en avant le caractère structurant pour le territoire des opérations qui pourront être financées.

Urbanisme

Dénomination de voie / Chemin de la Soucane
Suite à l'urbanisation du secteur de la Soucane et pour faciliter l'acheminement du courrier et des livraisons, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la voie suivante ainsi qu'il suit :

Chemin de la Soucane : Origine 4RD 22 Route de Lagrave. Fin 4 à l'Autoroute A 68

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la dénomination du Chemin de la Soucane.

Lotissement Touminarié / Acquisition des VRD

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande des co-lotis, représenté par Monsieur BARTHEZ Moïse, d'intégrer la voirie et les réseaux du lotissement Touminarié, autorisé par arrêté du Maire du 31/08/1992 et référencé au cadastre section AD, parcelles n° 209 et 223, d'une contenance de 1 431 m², dans le domaine public communal.

A cet effet, il est nécessaire d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles référencées section AD n°209 et 223, à leur propriétaire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles de la section AD n° 209 et 223 d'une contenance de 1 431 m² ;
- SOLLICITE de soumettre cette acquisition à l'enquête publique.
- AUTORISE son Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

Monsieur Philippe Neuville demande si les réseaux ont été testés à la fumée. Monsieur Doré rappelle que jusqu'à ce jour, cela ne fait pas partie de la procédure, aucun problème de fonctionnement des réseaux n'a été mentionné et la voirie est visiblement en bon état.

Monsieur Doré précise qu'au cours de ce mandat, de nombreuses demandes de passage de VRD de lotissement dans le domaine public auront à être examinées par le conseil.

Lotissement "La Grioulié" / Acquisition des VRD
Madame le Maire expose à l'assemblée la situation de la voirie du lotissement " La Grioulié ". Le lotisseur est en liquidation judiciaire et le liquidateur propose à la commune l'acquisition de la voirie. Madame le Maire rappelle que l'acquisition de la voirie d'un lotissement à l'euro symbolique et son transfert dans le domaine public communal ne se fait par principe qu'après remise en état de la voirie par le lotisseur. Pour ce lotissement, le coût de remise en état a été estimé en 2007 à 15 000 TTC. Elle propose donc de ne pas acquérir la voirie en l'état.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Thierry Stéphane, personnellement concerné par cette délibération n'a pas pris part au vote) :

- RENONCE à l'acquisition de la voirie du lotissement " La Grioulié " proposée par le liquidateur

Madame le Maire propose de prendre contact avec les co-lotis pour étudier les solutions à mettre en œuvre pour la remise en état de la voirie. Monsieur Thierry Stéphane précise que les réseaux sont en bon état. Madame Isabelle Vilas indique que pour le lotissement des lizes, c'est l' " Association Syndicale Libre " des co-lotis qui a fait réaliser les travaux de remise en état lorsque le montant des cotisations des adhérents en a permis le financement (au bout de dix ans).

Finances

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu le chapitre 2-1 de la circulaire NOR/INT/B/08/00040/C de la DGCL en date du 21 février 2008,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été prévu de lui déléguer un certains nombre d'attributions après examen par la commission des finances.

Elle rappelle que toute décision prise dans le cadre de ces délégations sera signée personnellement par le maire qui devra en rendre compte au conseil municipal en application de l'article L2122-23 du CGCT.

Madame le Maire propose que le conseil municipal la charge:

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice devant toute juridiction administrative, civile et pénale ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des sommes indiquées dans les contrats d'assurance ;

- De procéder, dans les limites des montants d'emprunts prévus au budget et votées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent par une augmentation du

votre mairie

Tél 05 63 55 40 47
Fax 05 63 53 10 15
mairie-marssac@wanadoo.fr
www.mairie-marssac.org

Horaires d'ouverture
lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
mercredi : 8h30 à 12h
vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
samedi de 9h à 12h



montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; (Actuellement le décret n°2008-171 du 22 février 2008 fixe ce seuil à 206 000 HT)

- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 150 000

Le conseil municipal, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

DELEGUE à Mme le Maire les attributions susmentionnées.

Monsieur Jean-François Vincent souligne que lorsqu'il s'est prononcé en faveur d'une délégation pour les marchés publics au taux maximum fixé par décret, il avait compris que l'on ne pouvait pas fixer un montant inférieur. Il estime que le montant de 206 000 est très élevé par rapport au budget de la commune.

Aire Multisports

Monsieur Jean-Pierre Pujol présente le projet d'aire multisports élaboré par la commission des sports, qu'il remercie pour la qualité de son travail. Ce projet permettra d'offrir aux jeunes marssacois et aux enfants de l'école une nouvelle aire d'activités.

Monsieur Jean Banquet regrette que ce projet n'ait pas été présenté en commission des finances avant de venir devant le conseil. Monsieur Jean-Pierre Pujol indique l'urgence de réalisation de ce projet afin que les jeunes puissent en bénéficier dès la rentrée scolaire.

Madame le Maire présente à l'assemblée le coût prévisionnel de l'aménagement du terrain de basket de la rue Tonimarié en aire multisports équipée notamment pour la pratique du volley-ball, du handball et du basket-ball.

Aire multisports

Dépenses prévisionnelles en	TTC
Filets	8 100
Clôture	1 600
Marquage au sol	1 900
But hand	1 200
Poteaux volley	400
Filet volley	100
Frais divers	1 700
Total	15 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation de ce projet conformément au descriptif et au plan de financement ci-dessus
- DECIDE d'en prévoir le financement dans une décision modificative au Budget Commune 2008

Budget 2008 Commune : Décision Modificative n° 1
Madame le Maire propose au Conseil Municipal les modifications à apporter au Budget Primitif 2008. Il est proposé de créer une opération pour la réalisation d'une aire multisports devant la salle communale et de procéder à des ajustements en dépenses et en recettes.

Madame le Maire propose de modifier les ouvertures de crédits au Budget 2008 comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 020

Dépenses imprévues d'investissement
- 12 453

Opération 512 Eclairage Public 2007
Article 2315 Immobilisations en cours-inst.techn.
+ 7 100

Opération 524 Aire Multisports
Article 2315 Immobilisations en cours-inst.techn.
+15 000

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles
Article 202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme
+ 1 053

Recettes

Chapitre 024 Produits de cessions
+ 10 700

Section de Fonctionnement

A l'article 6574, des sommes ont été inscrites sans être affectées à des associations afin de permettre des ajustements en cours d'année. Il est décidé de rajouter :

· 50 à la " Gymnastique volontaire " afin de maintenir à 400 la subvention annuelle ;

· 1000 au Judo Club Marssacois afin de respecter les engagements qui avaient été pris de soutenir la manifestation organisée pour les 25 ans du club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la modification des ouvertures de crédits au Budget de la Commune et les nouvelles attributions de subventions aux associations

Le Conseil municipal souhaite qu'à l'avenir, les subventions exceptionnelles aux associations ne soient accordées qu'après un examen détaillé du projet.

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Madame le Maire informe le conseil de la demande faite par la C2A de désigner un représentant de

la commune à la CLECT. Elle rappelle que l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes membres. Le bureau communautaire a proposé qu'il y ait un représentant par commune.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNER Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe déléguée aux finances pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Salle Polyvalente - Tarifs de Location

Madame le Maire expose à l'assemblée le paradoxe pointé par un certain nombre d'associations de la commune : "Pourquoi d'un côté subventionner les associations et de l'autre leur prendre des frais de location lorsqu'elles organisent une manifestation en vue d'améliorer leurs finances?".

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre fin à cette situation et d'instaurer la gratuité de la location de la salle polyvalente pour les associations marssacoises organisant des manifestations payantes à guichet ouvert.

La nouvelle grille tarifaire est la suivante :

Salle Polyvalente :

- * Associations locales Gratuit
- * Associations marssacoises déclarées à l'occasion de manifestations payantes à guichet ouvert Gratuit
- * Résidents de la Commune :
 - la journée 60.00 Euros
 - le week-end 110.00 Euros
- * Contribuables, personnes travaillant dans la commune, personnes dont les enfants sont scolarisés dans la commune (hors résidents) :
 - la journée 170.00 Euros
 - le week-end 305.00 Euros
- * Chauffage salle polyvalente /extension (forfait)(sauf les associations marssacoises) 23.00 Euros

Salle Extension : Inchangé

- Mobilier : la table + 2 tréteaux 0.80
- La chaise 0.20

Chaque demande de location fera l'objet du dépôt d'un chèque de caution :

- pour la location de salle : 610
- pour la mobilier utilisé hors salle : 230
- pour le nettoyage : 45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la grille tarifaire, avec application au 1er septembre 2008.

Personnel

Création de poste pour besoin occasionnel
Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la réorganisation des services scolaires et restauration- ménage suite à un départ en retraite et la suppression de la classe le samedi matin. Afin d'assurer la rentrée scolaire dans la sérénité la commission du personnel a proposé de se donner la possibilité, si nécessaire, d'embaucher du personnel sur contrat à durée déterminée à la rentrée, en créant un poste pour besoin occasionnel à compter du 1er septembre 2008 pour trois mois renouvelables.

Madame le Maire précise que ce poste ne sera pourvu qu'en cas de nécessité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE la création d'un poste pour besoin occasionnel.

-CONFIRME que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2008.

Questions Diverses

· Travaux échangeur de Marssac : interrogation des élus sur les décisions prises pour assurer la sécurité pendant les travaux, notamment sur la mise en place d'un sens unique. Une réunion est prévue avec la DRE à court terme.

· Albibus : demander à ce que la population soit mieux informée des horaires d'été.

· ZAC du Bourdelas : la SEM va faire de nouvelles propositions

· Frais de déplacement des conseillers municipaux pour réunions intercommunales : demande de précisions de la part de Mr Jean-François Vincent sur la possibilité de prise en charge. Une information précise sera donnée lors du prochain conseil.

· La cantine : mise en place à la rentrée de nouvelles règles d'inscription à la cantine. La question de la dégressivité des tarifs sera quant à elle étudiée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne sollicitant la parole,

La séance est levée à 23 heures 45.



dernière minute...

BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE "La Vieille Cantine"

A partir du 4 septembre et ce durant tout le mois une exposition sur le catharisme aura lieu à la bibliothèque, ainsi qu'une conférence avec Mr LAQUERBE, le **Mercredi 22 octobre de 17h30 à 18h30**, nous vous attendons nombreux.

Attention

Depuis le 2 octobre, la bretelle d'accès de Marssac en direction de Toulouse est fermée. Une déviation a été mise en place.

9 000 livres vous attendent à la bibliothèque et de nombreux ouvrages récents sont à votre disposition. Nous vous remercions de vos dons et encouragements. A bientôt.

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi de 14h à 17h30
1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
(le samedi 1^{er} novembre étant férié, ouverture le samedi 8 novembre aux horaires habituels)

Le bureau

Association RAM STRAM GRAM Relais Assistantes Maternelles

Merci de noter la date de la prochaine ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE qui se déroulera le MARDI 14 OCTOBRE 2008 dans la salles des associations (à côté de la mairie) à 20h30.

L'ordre du jour est le renouvellement du bureau. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre la présidente Alexandra SALLES au 06.09.36.17.51.

L'Association compte sur votre présence, merci.

La présidente

PRECISION

Marssac info :
Journal Municipal d'information
Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé
Coordination de la rédaction :
P. Crépin, T. Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations
Tirage : 1500 ex
Distribution : par nos soins
Papier entièrement recyclé
Impression : Sorep Albi
Dépot légal en cours

Venez nombreux aux Lotos des "Rives du Tarn Running"

Rendez-vous à la salle des Lotos de la Vialette le Mercredi 5 novembre, vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 novembre.